



Communiqué

Lutte contre le harcèlement de rue

Deux rapports étayent la pertinence de la prestation de signalement et de conseil

Un bilan interne de la prestation de signalement et de conseil pour les témoins et victimes de harcèlement de rue avait été dressé fin 2020, mais le constat positif est désormais appuyé par deux études. Un premier rapport vient confirmer son succès et sa pertinence. Un deuxième, provenant de l'Ecole des sciences criminelles, est une étude, inédite elle-aussi, sur des situations concrètes prises en charge par la police.

Dans le contexte des engagements municipaux visant à lutter contre le harcèlement et à améliorer la qualité des espaces publics en les rendant accessibles et conviviaux pour tout·es les habitant·es, deux rapports viennent d'être publiés par l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne :

Le premier, provenant de Socialdesign SA, apporte des informations concrètes sur la prestation de signalement de situations de harcèlement de rue :

- les victimes et témoins sont effectivement en demande d'action concrète de la part des autorités ;
- les usager·ères et partenaires interrogés peuvent adresser facilement des situations qui échappaient auparavant aux autorités ;
- la possibilité de s'entretenir avec une personne spécialiste est vue comme une plus-value importante ;
- les victimes – des femmes et/ou personnes LGBTIQ+ en premier lieu – peuvent également, grâce au contact avec cette personne spécialiste, renforcer leurs compétences pour mieux réagir à l'avenir ou être orientées vers d'autres services, comme la police par ex. ;
- chaque situation – environ 400 en 2020 – est traitée, analysée, et mise en relation avec l'ensemble des actes rapportés ;
- il serait opportun de poursuivre cette prestation et la faisant mieux connaître, voire en la développant encore.

Le deuxième rapport provient de l'Ecole des sciences criminelles (ESC) de l'UNIL. Grâce à une analyse exploratoire méticuleuse de plus de 200 épisodes de harcèlement de rue enregistrés par la police depuis cinq ans, des données complémentaires viennent confirmer le besoin d'action de la part des autorités communales :

- les policières et policiers, sur le terrain, sont également sollicité·es et agissent concrètement pour gérer des situations de harcèlement de rue ;
- l'intervention policière lors d'une situation de harcèlement de rue peut aussi éviter que des violences plus graves ne surviennent ;
- les actes enregistrés par la police, associés aux signalements rapportés à l'Observatoire de la sécurité, permettent d'avoir une vue plus précise de la typologie des situations vécues.

Selon ces deux rapports, il apparaît qu'une alternative non-policrière au signalement des cas de harcèlement de rue permet d'accroître la visibilité du phénomène, de proposer aux victimes et aux témoins des modalités de traitement et de réponse différentes, adaptées aux types de situations auxquelles elles sont confrontées et à leurs besoins spécifiques. L'ensemble des données à disposition va permettre à terme d'avoir une connaissance plus fine des circonstances dans lesquelles les actes sont commis et d'affiner les modalités d'actions.

La Municipalité présentera cette année la suite qu'elle entend donner à cette prestation et plus globalement sa stratégie globale dans ce domaine. En plus de la prestation récemment évaluée, elle va



poursuivre ses efforts de formation des agent-e-s de police sur ce thème. La mise en place de l'unité spéciale d'accueil des victimes du Corps de police complète ce dispositif visant à améliorer les réponses données par les autorités aux diverses violences de genre ou LGBTIQ+phobes, que ce soit dans l'espace public ou le domaine privé. D'ici l'été, un préavis municipal, comprenant un plan d'actions concret, engagera encore des mesures supplémentaires concernant les problématiques LGBTIQ+, conformément au plan de législature 2016-2021.

La Municipalité de Lausanne

Les rapports d'évaluation cités sont disponibles sous www.lausanne.ch/harcelement.

La prestation de signalement est accessible sur www.lausanne.ch/signaler et sur l'application mobile de la Ville de Lausanne.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 24 mars 2021